

# Présentation de l'épreuve

## 1. Programme de l'arrêté du 22 décembre 2006

Le programme du Diplôme de comptabilité et gestion (DCG) comprend quatre unités d'enseignement du droit réparties sur trois années d'enseignement : introduction au droit (UE 1 - DCG 1<sup>re</sup> année), droit des sociétés (UE 2 - DCG 2<sup>e</sup> année), droit fiscal (UE 4 - DCG 2<sup>e</sup> année), droit social (UE 3 - DCG 3<sup>e</sup> année).

Certaines des notions du programme d'introduction au droit (UE 1) mobilisent des fondamentaux du droit ; elles sont des préalables indispensables à l'étude du programme de droit des sociétés (UE 2).

L'UE 1 comprend l'étude des thèmes suivants :

- **introduction générale au droit** : les sources du droit, la preuve des droits, l'organisation judiciaire ainsi que les modes alternatifs de règlement des conflits ;
- **les personnes et les biens** : la notion de personne juridique (personne physique – personne morale) ; les commerçants et autres professionnels de la vie des affaires ; la théorie du patrimoine ; la propriété et certaines applications particulières à la propriété (par exemple : la propriété commerciale, la propriété industrielle, les droits d'auteur) ; l'entreprise en difficulté (seules des notions sont présentées sur la prévention des difficultés des entreprises et sur leur traitement) ;
- **l'entreprise et les contrats** : outre la théorie générale du contrat, le régime de certains contrats de l'entreprise fait l'objet d'une analyse spécifique (par exemple : les contrats de consommation, les contrats de crédit aux entreprises) ;
- **l'entreprise et ses responsabilités** : la théorie de la responsabilité délictuelle et le droit pénal général ainsi que la procédure pénale.

Une bonne connaissance du programme de l'UE 1 est indispensable pour aborder l'étude du programme de l'UE 2 en deuxième année de préparation au DCG.

Le tableau ci-dessous précise le programme de l'UE 2 :

ÉPREUVE N° 2 – DROIT DES SOCIÉTÉS		
Durée de l'enseignement	(à titre indicatif) : 150 heures 12 crédits européens	
Thèmes	Sens et portée de l'étude	Notions et contenus
<b>1. L'entreprise en société (40 heures)</b>		
<b>1.1 Notions générales</b>	<p>Avant d'être une personne juridique autonome, la société est un contrat entre associés mus par l'<i>affectio societatis</i>.</p> <p>Les sociétés se distinguent par l'étendue de la responsabilité de leurs associés (apports, capital social) et les modalités de l'exercice du pouvoir de décision (organes de gestion, assemblée des associés).</p> <p>Le droit des sociétés a une histoire marquée par de grandes lois (1867, 1966) complétant le Code civil. Il est aujourd'hui sous l'influence du droit communautaire et du droit international.</p>	<p>Définition de la société.</p> <p>Sources et évolution du droit.</p> <p>Nature juridique de la société ; contrat, institution.</p> <p>Éléments caractéristiques de l'acte de société ; le contrat, les nullités.</p> <p>Éléments caractéristiques de la personnalité morale ; l'intérêt social, la responsabilité, l'abus de droit.</p> <p>Éléments de droit comparé (Common Law et droit européen) : Public limited company (Plc), Company limited by shares (Ltd).</p>
<b>1.2 La société, personne juridique</b>	<p>La personnalité morale de la société lui donne une autonomie certaine qu'expriment ses statuts mais dans un cadre délimité par l'effet de la loi.</p> <p>Les associés, pour leur part, voient leurs droits et pouvoirs varier selon l'étendue de la responsabilité financière qui leur incombe, selon qu'elle se limite, ou non, aux capitaux apportés.</p> <p>L'évolution du droit des sociétés révèle l'importance accordée aux droits des minoritaires, au travers des mécanismes de l'expertise de gestion et de l'action <i>ut singuli</i>.</p>	<p>Constitution de la société et acquisition de la personnalité morale ; apports des associés et immatriculation de la personne morale.</p> <p>Identité : les attributs de la personne morale (nom, siège, patrimoine, durée, capacité).</p> <p>Associés et dirigeants, organes sociaux : fonctionnement, représentation, responsabilité, gouvernance.</p> <p>Aspects juridiques intéressant les capitaux et résultats : le capital social, les capitaux propres, la notion de bénéfice et de dividende, la notion de capital variable.</p> <p>Contrôle et sanctions.</p> <p>Dissolution et liquidation, modalités et étendue de la personnalité morale pendant les phases de dissolution et liquidation.</p>
<b>1.3 La société sans personnalité juridique</b>	<p>La société peut être sans personnalité juridique propre, soit du fait de la négligence de ses associés, soit volontairement.</p>	<p>Dispositions régissant l'absence de personnalité juridique de la société.</p> <p>Société de fait.</p> <p>Société créée de fait.</p> <p>Société en participation.</p>

Thèmes	Sens et portée de l'étude	Notions et contenus
<b>2. Les principaux types de sociétés (60 heures)</b>		
	La société, personne morale par l'effet de la loi, peut prendre plusieurs formes selon que les associés veulent limiter ou non leur responsabilité au montant de leurs apports, faire appel ou non à l'épargne publique, se ménager une latitude contractuelle.	Sociétés à responsabilité limitée pluripersonnelle et unipersonnelle Sociétés anonymes : classique, à directoire. Sociétés par actions simplifiées : pluripersonnelle et unipersonnelle. Société en nom collectif. Sociétés civiles : immobilière, professionnelle, de moyens.
<b>3. L'association (10 heures)</b>		
	L'association « loi 1901 » répond à une logique propre en matière de finalité et de droits patrimoniaux. Il convient de souligner l'importance accordée à l'économie sociale, notamment au travers du renforcement de l'obligation de contrôle des comptes.	Notions générales et typologie. Constitution de l'association et acquisition de la personnalité morale. Représentation, fonctionnement et responsabilité des organes sociaux. Conséquences de l'exercice par une association d'une activité économique (concurrentielle ou non). Contrôle des associations. Dissolution et liquidation.
<b>4. Autres types de groupement (15 heures)</b>		
	Au-delà des formes communes de sociétés et l'association, de nombreux groupements permettent d'organiser les relations entre des partenaires mus par des projets particuliers.	Caractéristiques essentielles des : <ul style="list-style-type: none"> <li>• sociétés en commandite</li> <li>• sociétés d'exercice libéral (SEL)</li> <li>• sociétés coopératives</li> <li>• sociétés agricoles : GAEC, GFA, SCEA</li> <li>• sociétés d'économie mixte (SEM)</li> <li>• groupement d'intérêt économique (GIE)</li> <li>• groupement européen d'intérêt économique (GEIE)</li> <li>• société européenne</li> </ul>
<b>5. Droit pénal des groupements d'affaires (25 heures)</b>		
<b>5.1 Infractions spécifiques du droit pénal des sociétés et groupements d'affaires</b>	La multiplication des sociétés à risque limité s'est accompagnée de dispositions pénales visant à garantir le respect de l'intérêt des tiers, mais aussi des associés minoritaires. Il convient de souligner l'évolution de ces infractions, notamment en ce qui concerne la caractérisation de l'élément matériel et de l'élément moral.	Abus de biens sociaux. Distribution de dividendes fictifs. Présentation ou publication de bilan ne donnant pas une image fidèle. Infractions relatives à la constitution et à la dissolution de la société, aux assemblées, au contrôle de la société, ainsi qu'aux droits sociaux et aux modifications du capital social. Modalités de l'action en justice et possibilité de mise en œuvre de l'action publique.
<b>5.2 Infractions générales du droit pénal des affaires</b>	Au-delà des infractions au droit des sociétés, des infractions du droit pénal spécial.	

### ■ *Indications complémentaires*

Les principaux éléments à traiter pour chacune des formes de sociétés sont les suivants :

- constitution. Préciser la notion d'appel public à l'épargne ;
- fonctionnement et responsabilité des organes sociaux. Souligner l'évolution des règles de gouvernance en ce qui concerne les sociétés anonymes, et l'influence de l'AMF au-delà des sociétés cotées ;
- droits sociaux et valeurs mobilières. Montrer l'importance de la distinction entre parts sociales et actions, et les conséquences sur l'ouverture du capital de l'émission de titres de créances ouvrant droit à des parts de capital ;
- notions sur l'augmentation et la réduction de capital ;
- contrôle par le commissaire aux comptes : désignation, droits d'investigation et mission du commissaire aux comptes ; conventions réglementées, contrôle interne ; procédure d'alerte et révélation des faits délictueux ;
- dissolution et liquidation.

## 2. Caractéristiques de l'épreuve (nature, durée, coefficient)

NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE	COEFFICIENT
Épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou le commentaire d'un ou plusieurs documents et/ou une ou plusieurs questions.	3 heures	1

## 3. Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les capacités des candidats(es) à maîtriser et à mettre en œuvre les règles de droit des sociétés et d'autres groupements d'affaires. Cette évaluation peut porter sur les dispositions juridiques applicables aux principaux événements affectant la vie d'une société et/ou d'un groupement d'affaires (association, GIE par exemple). Les dispositions du droit pénal des affaires peuvent être objet d'évaluation notamment dans leur caractérisation matérielle et morale. L'évaluation des connaissances et des compétences s'appuie notamment sur le traitement de cas privilégiant une approche des pratiques rencontrées par le professionnel.